

DISPOSITIONS EN VIGUEUR AU 2 NOVEMBRE 2020



JE PEUX



Assister à un cours de travaux pratiques (TP)
Ma composante précisera les modalités pratiques



Me rendre à un examen ou à un concours
Protocole sanitaire renforcé



Poursuivre mon stage
En accord avec ma structure d'accueil



Me rendre à la bibliothèque universitaire (BU)
Strictement sur rendez-vous



Me rendre dans un service de l'université
Strictement sur rendez-vous



JE NE PEUX PAS



Assister physiquement à un cours magistral en amphi ou à un cours de travaux dirigés
Ces cours sont désormais en distanciel



Prendre mes repas en groupe et/ou dans les lieux de restauration
Mes services Crous proposent de la vente à emporter



Me rendre aux activités sportives du SUAPS*
Mais je peux participer à des cours en ligne



Me rendre à l'université sans rendez-vous ni convocation

*Hors liste des formations autorisées à titre dérogatoire